

N° DP 23/1100

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS AU CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR - ANNEE 2023

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°23/05/078 du 4 mai 2023 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT que la Métropole Toulon Provence Méditerranée dispose de ressources patrimoniales remarquables,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences culturelles la Métropole Toulon Provence Méditerranée soutient et encourage les projets et actions d'intérêt général qui contribuent à son rayonnement,

CONSIDERANT que le Centre Archéologique du Var œuvre à l'étude, la préservation, la promotion et la valorisation archéologique du territoire métropolitain,

CONSIDERANT que le Centre Archéologique du Var s'attache à sensibiliser un large public aux richesses du patrimoine archéologique local à travers des expositions, la participation aux Journées nationales telles que les Journées de l'Archéologie et les Journées européennes du Patrimoine, ou encore un centre de ressources accessible notamment aux professionnels, ingénieurs, universitaires et collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Centre Archéologique du Var, à travers ses actions, contribue à la mise en valeur du patrimoine métropolitain,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par le Centre Archéologique du Var au titre de l'année 2023,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette association,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER au Centre Archéologique du Var une subvention d'un montant maximum de 5 000 € au titre de l'année 2023.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2023, opération 22312, article 65748.

La présente Décision sera

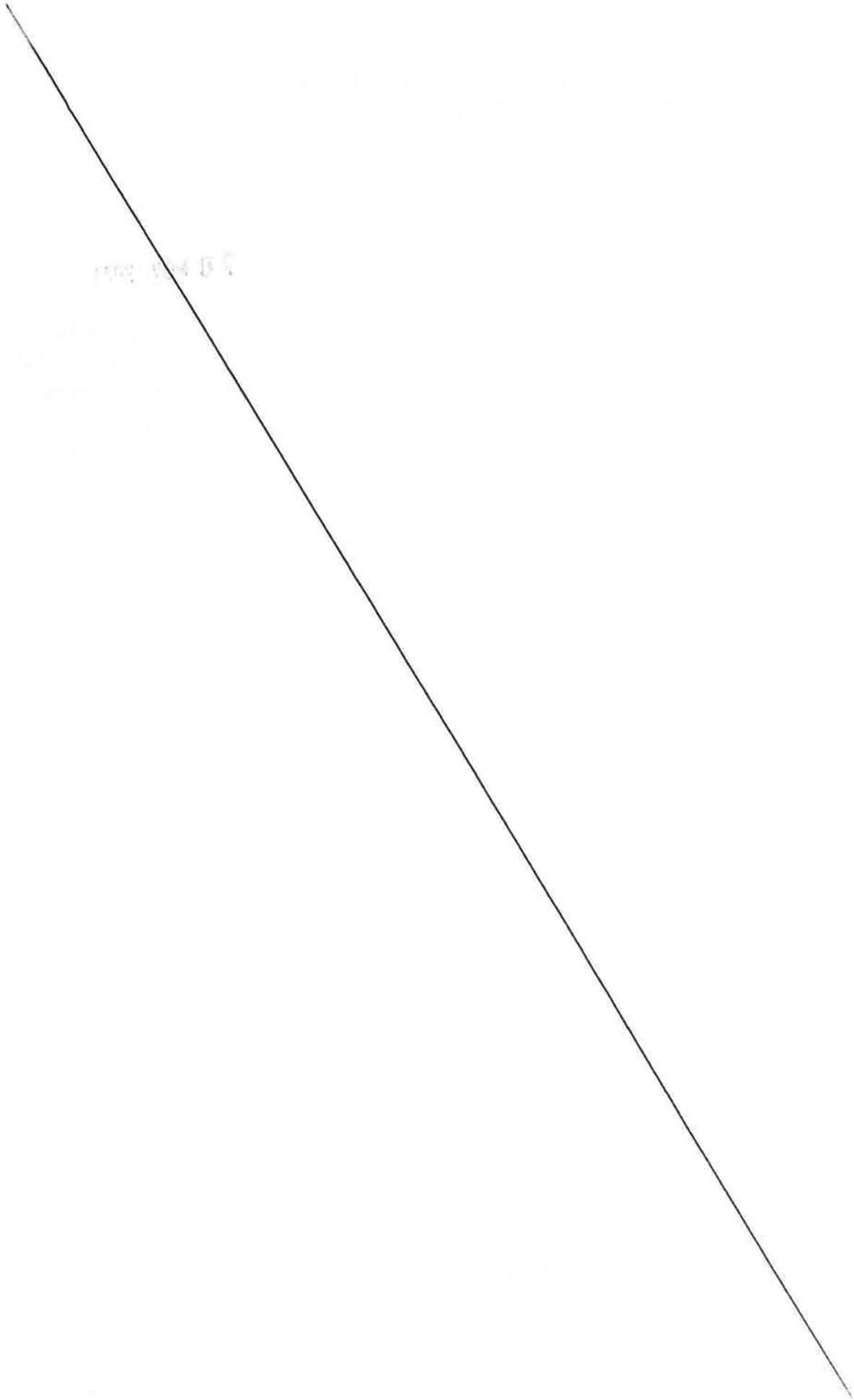
- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affiché sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **20 NOV. 2023**

Jean-Pierre GIRAN

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée





1000 1000 1000